AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION

Erasmus+

europass

Montrez ce dont vous êtes capable !



PASSEPORT EUROPÉEN de COMPÉTENCES

EUROPASS
de quoi s'agit-il ?

Europass est un **portefeuille de compétences** conçu au niveau européen et reconnu par 34 pays*.

Il se compose de **5 documents** complémentaires mais utilisables séparément. Ces documents décrivent les diplômes, connaissances et compétences acquises par une personne, que ce soit au cours de sa formation (scolaire, supérieure, professionnelle) au cours de sa vie professionnelle ou lors d'expériences personnelles (activités bénévoles, associatives...etc.).

En rendant aisément compréhensible le parcours d'une personne auprès d'un employeur, d'un organisme de formation, d'un établissement d'enseignement, Europass accompagne efficacement la mobilité de chacun, qu'elle soit professionnelle, géographique, nationale ou européenne.



** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Islande, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.*

A qui s'adresse **EUROPASS ?**

- A toute personne souhaitant valoriser son parcours et la singularité de ses expériences (quels que soient l'âge, l'expérience, le niveau ou domaine de formation) ;

- A toute personne désirant communiquer efficacement sur ses qualifications et compétences, en France et en Europe ;



- Aux employeurs pour comprendre les qualifications et compétences des personnes en recherche d'emploi, particulièrement si elles sont originaires d'un autre État européen que le leur.



UN CV ET UN PASSEPORT EUROPÉEN DE COMPÉTENCES !

Le CV Europass et le passeport européen de compétences vous permettent de présenter toute l'étendue de vos **qualifications et compétences** dans un dossier électronique.

Le Passeport européen de compétences est un dossier électronique qui peut contenir, non seulement les documents Europass, mais aussi tout type de documents que vous jugez utiles pour prouver les compétences énumérées dans votre CV -> attestations d'emploi, lettres de recommandation, diplômes...

En regroupant et en rassemblant ainsi toutes vos compétences et qualifications, vous disposerez d'un document unique pour présenter de la façon la plus claire et la plus compréhensible votre parcours.

CV, lettre de motivation et Passeport européen de compétences Europass se créent en ligne sur le site du cedefop :

-> www.cedefop.europa.eu



Le CV

Le reflet de vos compétences !

Le CV Europass est un modèle de CV européen, avec :
- Une interface en ligne conviviale ;
- Une identité graphique conçue pour une meilleure lisibilité ;
- Une possibilité de partage avec les réseaux sociaux ;
- Des tutoriels adaptés.

DEPUIS 2005 PLUS DE
50 MILLIONS
DE CV EUROPASS UTILISÉS EN EUROPE !

- Une réflexion approfondie sur votre parcours et une présentation efficace de vos compétences ;

- La création de votre CV en ligne sur le site du cedefop :
> www.europass.cedefop.europa.eu
(instructions et modèles disponibles en téléchargement) ;

- Disponible en plusieurs langues et totalement gratuit.

EN +



Un éditeur en ligne de
LETTRE DE MOTIVATION, avec :
- Une interface conviviale avec prévisualisation du document final ;
- Une mise en page reprenant l'identité graphique Europass ;
- Un accompagnement avec des exemples de textes.

Le passeport des Langues

Des doutes sur « for/since/ago » mais capable de suivre un film en V.O ?

Le passeport des langues est un document permettant de décrire de manière précise l'ensemble de vos capacités linguistiques :

- Ce que vous savez dire, écrire et comprendre dans une ou plusieurs langues, quel que soit votre niveau ;
- Vos expériences linguistiques personnelles ;
- Vos diplômes et certificats en langue.

➔ **UN OUTIL D'AUTOÉVALUATION** utilisé partout en Europe (Cadre Européen Commun de Référence) qui vous permet de définir rapidement votre niveau de connaissance en langue ;

➔ Disponible gratuitement en 27 langues sur le site :
> www.europass.cedefop.europa.eu

➔ Une présentation rapide et concrète de toutes vos compétences linguistiques utiles pour compléter votre CV Europass.

L'Europass mobilité

Votre mobilité européenne : un atout professionnel !

L'europass mobilité est un document nominatif et personnalisé décrivant concrètement la période d'étude, de stage ou de formation que vous venez d'effectuer en Europe.

- Il est attribué pour les mobilités répondant à des critères de qualité spécifiques : partenariat entre organismes d'envoi et d'accueil, convention et objectifs de formations préalablement définis ;

- C'est un gage de qualité qui présente et évalue l'ensemble des compétences acquises (linguistiques, organisationnelles, sociales et techniques) durant votre mobilité ;

- Il est délivré par votre organisme d'envoi avec un numéro d'authentification et une chemise officielle de l'Union européenne, quels que soient votre âge et vos niveaux de qualification.

Le supplément au certificat

Montrez ce que vous savez faire !

Le supplément au certificat est un document destiné aux personnes ayant obtenu un certificat, un titre ou un diplôme à la suite d'une formation technique ou professionnelle.

- Il complète le certificat original en décrivant en détail les résultats d'apprentissage, les compétences et les savoir-faire acquis ;
- Il permet de faire comprendre clairement le contenu et les valeurs d'un certificat sur le marché de l'emploi en fournissant une information qualitative de référence à tout employeur ;
- En France, il est accessible gratuitement en téléchargement sur le site de la **Commission Nationale de la Certification Professionnelle** (CNCP) via le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) **- > www.cncp.gouv.fr**

Le supplément au diplôme

Valorisez votre diplôme !

Le supplément au diplôme est un document personnalisé joint à un diplôme d'études supérieures. Il décrit sous un format européen identique la spécificité de votre formation ainsi que les compétences et les connaissances acquises.

- Le supplément au diplôme vous permet de mieux faire comprendre le contenu et la valeur de votre diplôme auprès des employeurs ;
- Il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger ;
- Il est délivré par les établissements d'enseignement supérieur.

AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION

Erasmus+

- CONTACT -

Agence Erasmus+ France / Education Formation :

Centre National Europass France.

centre-europass@agence-erasmus.fr

Site européen Europass :
www.europass.cedefop.europa.eu

Site français Europass :
http://www.agence-erasmus.fr/page/europass

twitter.com/ErasmusplusFR

http://www.facebook.com/ErasmusplusFR

Édité avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.
Janvier 2016.